Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212203087-20260616-20260616_003-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT
:- :- :- :- :- :- :- :- :-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°003 – SERVICES PERISCOLAIRES
Tarifs 2026-2027

SÉANCE du 16 juin 2026

Le 16 juin deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12

Date de convocation : 12 juin 2026

Date d'affichage : 12 juin 2026

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, BRETON Marianne, DANIEL Emilie, DELHOMEZ Laure, DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THOMAS Sylvie.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir : AUER Dominique qui donne pouvoir à BONNAIRE Nicolas. DELAUNE Hervé qui donne pouvoir à POULARD René. THIOULOUSE Paul qui donne pouvoir à RAMARD Dominique.

Laure DELHOMEZ a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années, le Conseil municipal veille à trouver un équilibre entre la hausse des coûts énergétiques, alimentaires ou de personnel et l'impact des tarifs périscolaires sur le budget des familles. Lors de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2023, il avait été décidé de mettre en place la tarification sociale (dispositif « Cantine à 1€ »).

Il est proposé d'augmenter les tarifs des services périscolaires de +2% à compter de la prochaine rentrée scolaire. Pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 1000 €, les repas resteraient à 1 €, compensés par une aide de l'Etat.

Il est également proposé de renouveler le tarif des sorties organisées pendant les vacances scolaires dans le cadre de l'opération Juv'Ados Animations portée par la commune et son animateur partagé. Plusieurs animations et sorties sont proposées dont certaines payantes. Il est proposé de demander une participation financière aux inscrits de 5 € pour chaque sortie payante, la commune se chargeant de prendre le reste à sa charge.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212203087-20260616-20260616_003-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les tarifs périscolaires suivants pour l'année scolaire 2026-2027 :

	Quotient familial (QF)	QF≤1000€	1000<QF≤1400€	1400<QF
CANTINE	Prix du repas enfant (scolarisés à Saint-Juvat ou à l'extérieur)	1.00 €	3.35 €	3.67 €
	Prix à partir du 3e enfant	1.00 €	2.58 €	2.83 €
	Pénalité : Si repas non réservé et consommé ou repas réservé non consommé	Prix du repas + 4 €		
	Prix du repas adulte	5.76 €		
GARDERIE	Garderie matin, par heure entamée	1.34 €		
	Déjeuner en sus	0.83 €		
	Garderie du soir, goûter inclus, par heure entamée	1.34 €		
	Pénalité : par ¼ d'heure de retard	5 €		

- **ADOPTE** le tarif unique de 5 € pour la participation financière des sorties Juv'Ados.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.